

# En Argentine, les lefebvristes reçoivent une reconnaissance de l'Église catholique

Publié le 13 avril 2015  
4 minutes

**la-Croix.com**

## Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.

*L'archevêque de Buenos Aires demande aux autorités argentines que la **Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X** soit considérée comme une association diocésaine de fidèles.*

À la demande du cardinal Mario Poli, archevêque de Buenos Aires, le ministère argentin des cultes a, le 17 mars dernier, inscrit la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) sur le registre des instituts de vie consacrée catholiques. En Argentine, le catholicisme bénéficie en effet d'un statut protégé par la Constitution et toute entité se disant catholique doit obtenir une reconnaissance de l'Église, les congrégations religieuses devant se faire inscrire sur un registre spécial pour pouvoir agir. C'est ce qu'a permis **le cardinal Poli**, selon le *Bulletin officiel de la République argentine* du jeudi 9 avril, en demandant de considérer la FSSPX comme une association de fidèles de droit diocésain, alors que, pour l'Église, elle est officiellement dissoute depuis 1975...

## « C'est un geste unique qui dépasse toutes les avancées faites par Benoît XVI »

« *C'est un geste unique qui dépasse toutes les avancées faites par Benoît XVI* », commente un juriste argentin sur le blog traditionaliste **Adelante la Fe** qui estime qu'un tel geste n'a pu être posé sans l'aval de Rome. D'autant plus que le cardinal Poli est le propre successeur du pape à la tête du diocèse de Buenos Aires, le cardinal Bergoglio ayant déjà, dans le passé, aidé la FSSPX à obtenir des visas pour son séminaire.

À Rome, **Mgr Guido Pozzo**, secrétaire de la commission pontificale *Ecclesia Dei*, chargée du dialogue avec les lefebvristes, s'est dit hier « *heureux que cette solution en Argentine a pu être trouvée* », tout en précisant qu'elle « *n'implique pas le Saint-Siège* ». « *Il ne s'agit pas d'une reconnaissance juridique de la FSSPX comme société cléricale*, a-t-il ajouté sur le site *Vatican Insider*. *La question de la légitimité de l'exercice du ministère sacerdotal de leurs prêtres reste ouverte. L'archevêque de Buenos Aires a reconnu que ses membres sont catholiques, même si pas encore en pleine communion avec Rome.* »

## « On ne négocie pas la foi »

« *Le pape désire la réconciliation, mais il appartient à ceux qui sont séparés de l'Église de retrouver la pleine communion avec le successeur de Pierre* », confiait récemment à *La Croix* **le cardinal Gerhard Ludwig Müller**, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi et président de la com-

mission *Ecclesia Dei*. « *Nous faisons tout ce qui est possible, ajoutait-il. Mais les conditions pour une pleine communion avec Rome sont les mêmes pour tous les baptisés : la foi, les sacrements, la reconnaissance de l'autorité du pape.* » En clair : **le Préambule doctrinal proposé en 2011 à la FSSPX est toujours sur la table, mais n'est pas négociable.** « *On ne négocie pas la foi* », met en garde le cardinal Müller.

De son côté, la FSSPX soulignait hier que la décision argentine n'avait rien de « *canonique* », voyant dans le soutien apporté par le cardinal Poli aux démarches qu'elle a entreprises en 2011 pour sa reconnaissance un acte « *local* » qui ne préjuge pas d'un éventuel statut que seul Rome pourra lui accorder.

Récemment, elle rappelait d'ailleurs que, si les discussions ne sont pas rompues avec Rome, les récentes rencontres informelles entre ses membres et des évêques mandatés par la commission *Ecclesia Dei*, - dont Mgr Athanasius Schneider, évêque auxiliaire d'Astana, en février aux États-Unis - « *manifestent toujours plus clairement les divergences doctrinales* ».

**Nicolas Senèze**

**Source** : La Croix du 13 avril 2015